

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Mai 2014

L' an 2014 et le 26 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MOTTE Patrice Maire

**Présents** : M. MOTTE Patrice, Maire, Mmes : AUBRY Béatrice, BETTING Monique, BORDAIS Delphine, HUBERT Stéphanie, PARE Lyne, PINAULT Sabine, MM : BIASUCCI Christian, CADIOU Eric, DELOISON Yann, ROLLAND Etienne, ROSIAK Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CUYPERS Florence à M. DELOISON Yann, MM : MILLET Laurent à Mme PARE Lyne, PASCAUD Gilles à M. MOTTE Patrice

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 20/05/2014

**Date d'affichage** : 20/05/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Melun  
le : 05/06/2014

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme AUBRY Béatrice

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Subventions aux associations - 2014\_033**

**Commission communale des impôts directs - 2014\_034**

**Décisions modificatives n°2014-01 - 2014\_035**

**Subvention attribuée à l'association "Mieux vivre à Blandy" - 2014\_036**

#### **Subventions aux associations**

réf : 2014\_033

Mr le Maire propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 28/04/2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les subventions aux associations extérieures à la commune mais limitrophes à Blandy les Tours à un montant maximum de 300€ et de 45€ par jeune de moins de 18 ans

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux Associations ci-après :

- CLUB DES ANCIENS DE L'ANCOEUR ..... 4 400€
- CENTRE CULTUREL RURAL (C.C.R.B.) ..... 5 400€
- PAVANE ..... 700 € + une subvention  
exceptionnelle de 1.000 € pour l'organisation de la manifestation « MAY MEDIEVAL du 24  
et 25 mai 2014»
- ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL DE BOMBON ..... 225€
- CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS ..... 300€
- LES LUCIOLES DE FOUJU..... 90€

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2014- Art.6574

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Commission communale des impôts directs**

**réf : 2014\_034**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les membres sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

Contribuable propriétaire de bois ou forêts :

METIER Florian 27 Bis rue Saint Martin

Contribuable domicilié en dehors de la commune :

COURVOISIER Michel 1 Chemin des bois 77820 CHATILLON LA BORDE

MALOT Stéphane 13 Rue des Grillons 77590 FONTAINE LE PORT

Contribuables domiciliés sur la commune

Titulaires

DELOISON Yann	15 rue Saint Martin
RENAUDOT Reine	9 rue du Pont Paillard
MARCHAND Jean Christophe	3 Rue du Pont Paillard
ANDRIEU Anne	11 Place des Tours
BIASUCCI Christian	47 Grande rue
PASCAUD Gilles	21 Bis rue Saint Martin
AUBRY Béatrice	10 Rue du Moulin
ROUX Gilles	26 rue Saint Martin

Suppléants

MILLET Laurent	54 Ter rue vauchèvre
BANTEGNIE Anne	7 Chemin de la petite couture
FONTAINE Roger	3 Chemin du réservoir

HEYMONET Catherine 50 rue vauchèvres  
PETIT Claire 28 Rue Saint Martin  
PATISSIER Serge 30 rue Saint Martin  
MONTAVA Gwenola 32.3 rue Vauchèvres  
ROLLAND Etienne 50 Grande Rue  
COCHET Christian 26 Ter rue Vauchèvre  
MOIGNARD James 43 rue Saint Martin  
DENEUVILLE Guy 2 Grande Rue  
RACLIN Sylvie 2 route de moisenay  
JOUGLET Jean Pierre 1 rue de la libération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
**DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prévues à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Décisions modificatives n°2014-01**

**réf : 2014\_035**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés.

Il leur présente les modifications nécessaires :

Virements entre sections :

Section de Fonctionnement

CHAP 011 Article 61522 Entretien Bâtiments..... -18€  
CHAP 023 Virement à la section d'investissement..... +18€

Section d' Investissement

CHAP 021 Virement de la section d'investissement..... +18€  
CHAP 27 Article 275 Dépôts et cautionnements versés..... + 18€

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 28/04/2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** la décision modificative proposée du budget de l'exercice 2014, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Subvention attribuée à l'association "Mieux vivre à Blandy"**

**réf : 2014\_036**

L'association "Mieux vivre à Blandy" a déposé un dossier pour l'attribution d'une subvention communale de 700€.

Mr le Maire propose d'attribuer une subvention communale à l'association "Mieux vivre à Blandy" de 100€ sachant que les réserves semblent suffisantes, qu'aucune subvention ne lui a été attribuée l'année dernière et en cours d'année si l'association a des projets particuliers d'étudier à nouveau le dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal 2014 adopté par délibération du conseil municipal du 28/04/2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

13 POUR / 2 CONTRE / 0 ABSTENTION

**DECIDE** d'attribuer une subvention à l'association :

MIEUX VIVRE A BLANDY .....100€

M. CADIOU Eric et Mme HUBERT Stéphanie, conseillers, votent contre l'attribution de cette subvention estimant que le montant n'est pas assez élevé.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2014- Art.6574

A la majorité (pour : 13 contre : 2 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **May Médiéval du 24 et 25 mai 2014**

Mme HUBERT Stéphanie, conseillère, fait le bilan du May Médiéval du 24 et 25 mai 2014, fête très appréciée et très attendue qui a rencontré un fort succès, engendrant de bonnes retombées financières.

#### **Résultats des élections européennes du 25 mai 2014**

Mr le Maire informe des résultats du scrutin avec une participation d'environ 60%

31% pour la liste Bleu Marine

29% pour la liste UMP

11% pour la liste UDI-MODEM

8% pour la liste socialiste

#### **Site Internet**

M.ROSIK Sébastien, Adjoint au maire, informe que la municipalité travaille sur la mise en place d'un site internet officiel de la mairie.

La municipalité souhaite que les entreprises et les associations de la commune puissent être présentes sur le site, souhaite y intégrer une rubrique historique, un agenda des évènements à venir...

La mise en service est prévue pour la fin du semestre 2014.

Le budget n'est pas encore défini.

#### **Agenda**

- 22 juin 2014 à 11H : Rencontres sportives au foyer communal suivi d'un pot de l'amitié

- 14 juillet 2014 à partir de 20h : Spectacle de majorettes - Retraite aux flambeaux - Feu d'artifice - Bal

- 20 et 21 septembre 2014 : Fête du patrimoine - Fête Foraine -

21 septembre 2014 : Vide Grenier - Marché du terroir

#### **Syndicat des Ecoles Blandy les Tours - Fouju - Rythmes scolaires**

M. ROSIAK Sébastien, Adjoint au maire et Vice Président au SIE, informe que le prix de la garderie augmentera de 2€ à 2.10€ à partir de septembre 2014, le prix de la cantine est maintenu à 4.70€.

M.ROSIK précise qu'un questionnaire concernant les rythmes scolaires a été distribué aux parents pour avoir leur avis quant aux activités à proposer, au choix du mercredi ou du samedi, aux horaires des TAP.... 74 réponses sur 124 élèves

Pour les TAP, le choix des horaires a été arrêté à 2 fois 1h30 de 15h à 16h30

Réponses au questionnaire :

1er choix

28% 4 x 3/4h de 13h30 à 14h15

23% 2 x 1h30 de 15h à 16h30

22% 4 x 3/4h de 15h45 à 16h30

19% 3 x 1h de 15h30 à 16h30

8% 1 après-midi

2nd choix 69 exprimés

43.4% 3 x 1h de 15h30 à 16h30

21.8% 4 x 3/4h de 15h45 à 16h30

17.4% 2 x 1h30 de 15h à 16h30

14.5% 1 après-midi

2.9% 4 x 3/4h de 13h30 à 14h15

Mme HUBERT Stéphanie, conseillère, demande "pourquoi un tel changement alors que l'équipe précédente avait déjà tout ficelé?"

M.ROSIK explique que ce changement est dû au renouvellement des élus, que de nombreuses personnes n'avaient pas compris les Temps d' Activités Périscolaires ( TAP) car il n'y a pas eu de réunion publique pour les expliquer, que les horaires retenus à 13h30 ne convenaient ni aux nouveaux élus ni aux équipes enseignantes. M.CADIOU précise qu'aucune réunion publique n'a eu lieu avec la nouvelle équipe et que la majorité exprimée pour les TAP à 13h30 n'a pas été retenue malgré le questionnaire.Mr ROSIAK répond à M.CADIOU que l'ancienne majorité avait eu plus de temps de faire cette réunion publique, quant au choix de l'horaire des TAP les réponses au questionnaire ont fait apparaître qu'une large majorité (62%) des parents d'élèves souhaitaient un démarrage des TAP à compter de 15h.

Mme HUBERT pose le problème des intervenants et estime qu'il est aussi difficile d'en trouver pour le créneau de 13h30 - 14h15 que celui de 15h - 16h30. M.ROSIK répond qu'il est plus facile de trouver des intervenants sur un créneau de 1h30 que de 45 minutes.

M.CADIOU et Mme HUBERT soulèvent le problème du mercredi à 11h30, qu'est ce qui est prévu pour les enfants? pour la cantine? Comment vont-ils se rendre au centre de loisirs?

Pour le moment, rien n'est arrêté.

#### **Maison des Associations**

Mr le maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les membres du CCRB pour faire le point sur l'avancement du dossier.

Une rencontre est prévue avec le SDESM pour faire le point sur les travaux et étudier l'attribution de subventions.

Les dossiers pour les demandes de subventions sont en cours d'envoi.

#### **7 Place des Tours**

Mme HUBERT Stéphanie, conseillère, demande le suivi du dossier sur la vente du 7 place des tours.

M.MOTTE ne souhaite pas le vendre rapidement car il sera utilisé pendant les travaux prévus dans les locaux associatifs et pour la suite aucune décision n'est prise.

La procédure de changement de propriétaire entre le CCAS et la commune est en cours.

#### **Abri de bus**

La municipalité souhaite rénover l'abri bus place des tours en faisant soit appel à des entreprises soit à des bénévoles.

#### **PLU**

M.CADIOU Eric, conseiller, souhaite être informé de l'avancement du recours contre le PLU.

M.MOTTE indique que la procédure d'abandon est en cours.

Séance levée à: 22:20

En mairie, le 06/06/2014  
Le Maire  
Patrice MOTTE